

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Décembre 2020 N° 21

Chers concitoyens,

Ça y est, Notre Sapin Communal est en place : quelle prestance et quel rayon de lumières en cette période grise, à plus d'un titre.

Ces derniers mois ont été difficiles pour nous tous – maintenons le cap et restons vigilants – c'est le prix à payer pour passer des Fêtes de fin d'année proches de ce que nous espérons.

Que ce temps de Noël nous apporte la possibilité de nous retrouver pour un moment, oh combien précieux, de partage, de rires et de joies !

JOYEUX NOEL A TOUS !

Votre conseil municipal

BATTUES - DÉCEMBRE

Lot 1, forêt du Frohret
Samedi 19 décembre 2020

Forêt domaniale de Hanau (Baerenthal)
Samedi 05 et dimanche 06 décembre 2020 ,
Samedi 19 et dimanche 20 décembre 2020

Forêt domaniale de Niederbronn
Samedi 05 et dimanche 06 décembre 2020 ,
Samedi 19 et dimanche 20 décembre 2020

Pour connaître les lieux et les dates de battues dans les départements 57,67 et 68 nous vous invitons à consulter le site

vigilance-chasse.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Attention report collecte (jours fériés)

	OBERBRONN		OBERBRONN-SUD	
Bac ordures ménagères	Lundi	7 décembre 2020	Lundi	7 décembre 2020
	Lundi	14 décembre	Lundi	14 décembre
	Samedi	19 décembre	Samedi	19 décembre
	Lundi	28 décembre	Lundi	28 décembre
	Lundi	4 janvier 2021	Lundi	4 janvier 2021
Collecte sélective	Jeudi	10 décembre	Jeudi	10 décembre
	Mercredi	23 décembre	Mercredi	23 décembre
	Jeudi	7 janvier 2021	Jeudi	7 janvier 2021

www.mairie-oberbronn.fr

Principales décisions du Conseil municipal

réuni le 12 novembre 2020

La dernière réunion du Conseil municipal était principalement consacrée à des points d'ordre financier et à la situation du camping « L'OASIS ».

Décisions budgétaires modificatives

Suite à de récentes décisions relatives notamment aux projets d'aménagement d'une zone de loisirs multisports, de travaux sur le réseau électrique dans certains secteurs et de renouvellement du réseau d'eau potable, rue du Sable, le conseil municipal a procédé aux réajustements nécessaires, les crédits inscrits au budget n'étant pas suffisants. Ces dépenses étant couvertes par des recettes supplémentaires, les réajustements opérés n'affectent pas le montant prévisionnel de recours à l'emprunt.

Renouvellement des contrats d'assurance

Le conseil a décidé d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. En effet, le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle en permettant d'obtenir des tarifs préférentiels.

Recensement général de la population

Le recensement général de la population devait être organisé à Oberbronn du 21 janvier au 20 février 2021. Le conseil a décidé la création de 3 postes d'agents recenseurs et fixé leurs conditions de rémunération.

Entre-temps, compte tenu du contexte d'épidémie que nous connaissons actuellement, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a cependant décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Camping « L'OASIS »

Par courrier en date du 13 octobre 2020, Me. Gérard CLAUS, mandataire judiciaire, a informé la commune qu'une procédure de liquidation a été ouverte à l'encontre de la Société OPALE DMCC « Camping L'OASIS ».

Dans le cadre de cette procédure, il a mandaté l'agence immobilière ATI EST afin de procéder à l'estimation et à la commercialisation du fonds de commerce du camping en vue de la reprise de cette activité.

Dans la mesure où le bail emphytéotique passé avec la Société OPALE prévoit l'accord de la commune au titre de la cession du droit au bail, il sollicite également l'avis favorable du conseil sur le principe de cette cession.

A l'issue des débats, le conseil, à l'unanimité moins 2 abstentions, s'est prononcé en faveur d'une cession du droit de bail au profit d'un éventuel repreneur.

ETAT-CIVIL : NOVEMBRE 2020

Naissance : Neant

Mariage :

07/11 Monsieur Thibault CAUBRIERE et Madame Emmanuelle ZEBST
23 a, rue de Niederbronn

Décès : Neant



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE (80 ET PLUS)

03/12	82 ans	Monsieur TADENZ Jean-Paul domicilié 8, Rue du Ziegelberg
07/12	85 ans	Soeur GROSS Cécile domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale
16/12	91 ans	Monsieur HARTZ Pierre domicilié 16, Rue de Niederbronn
18/12	80 ans	Soeur BRUDERMANN Adelaïde Domiciliée à la Maison-Mère – 2, Rue Principale
21/12	85 ans	Monsieur LUCAS René domicilié 38, Rue Principale
28/12	94 ans	Monsieur ROUCHER Louis domicilié 1, Rue du Sable

PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

TOUS UNIS POUR SOUTENIR LES COMMERCES !

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains soucieuse de soutenir l'économie locale durement touchée par les conséquences de la crise sanitaire, a décidé d'encourager les consommateurs à privilégier les achats locaux.

Pour soutenir les commerçants, artisans, producteurs et restaurateurs du territoire, la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains recense et diffuse les initiatives de type drive, livraison à domicile, click&collect,... La liste des différents commerçants et artisans est accessible sur le site de la Communauté de communes www.ccpaysniederbronn.fr

Par ailleurs, d'autres actions sont à venir, notamment la mise en place d'une plateforme de e-commerce et de click&collect 100% locale. Cet outil permettra d'aider les artisans et commerçants du territoire à s'adapter aux nouveaux comportements d'achat en ligne qui se sont renforcés durant la crise. Mais aussi de faciliter les achats des habitants auprès de leurs commerçants, en leur proposant de nouveaux services. La plateforme permettra aux professionnels de créer une e-boutique autonome et personnalisée, de bénéficier d'un référencement Internet optimisé mais surtout de proposer de nouveaux services à leurs clients.

Restez connectés !

www.mairie-oberbronn.fr

TOUS SOLIDAIRES !

JE SOUTIENS MON COMMERCE

DRIVE
CLICK &
COLLECT
LIVRAISON

J'achète local



Retrouvez la liste des commerçants proposant un
service sur : www.ccpaysniederbronn.fr



COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Les 27 & 28 novembre 2020

- **Collecte dématérialisée** dans les magasins Super U de Gundershoffen, Match Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains : *dons en € possibles en caisses*. La Banque Alimentaire transformera la somme des dons collectés en une commande globale de produits dont elle a le plus besoin.

- **Collecte traditionnelle de denrées alimentaires** dans le magasin Intermarché de Reichshoffen : des chariots de collecte seront disposés à l'arrière des caisses pour recueillir vos dons.

Vos dons pourront être déposés en mairie pendant la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2020 aux horaires habituels d'ouverture.



Banque Alimentaire
du Bas-Rhin

www.mairie-oberbronn.fr



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE)



ENCORE UNE HISTOIRE DE CROTTES...

À nouveau nous vous rappelons qu'il est important de ramasser les crottes de vos très chers canidés.

Cela permet de garder notre village et ses espaces propres et participe au bien-vivre ensemble si précieux en cette période difficile.

De plus, des sacs à crotte sont disponibles gratuitement à la mairie.

Merci

Photo prise à Oberbronn...



Nous vous informons qu'une collecte de sang (prélèvement de sang total) aura lieu :

Le mardi 22 décembre 2020

de 16:00 à 19:30

Le Moulin 9

42 avenue Foch

NIEDERBRONN LES BAIN

L'Établissement Français du Sang - Grand Est a pour mission de collecter le sang nécessaire pour assurer sans défaillance l'approvisionnement des hôpitaux et des cliniques en produits sanguins.

Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement **par voie numérique** avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr